

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS365/11
1^{er} août 2007

(07-3286)

Original: anglais

ÉTATS-UNIS – SOUTIEN INTERNE ET GARANTIES DE CRÉDIT À L'EXPORTATION POUR LES PRODUITS AGRICOLES

Demande de participation aux consultations

Communication du Nicaragua

La communication ci-après, datée du 26 juillet 2007 et adressée par la délégation du Nicaragua à la délégation des États-Unis, à la délégation du Brésil et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Conformément aux paragraphes 10 et 11 de l'article 4 du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends* (Mémorandum d'accord), le gouvernement du Nicaragua notifie par la présente qu'il souhaite être admis à participer aux consultations dont le gouvernement du Brésil a demandé l'ouverture au titre des articles 1^{er} et 4 du Mémorandum d'accord, de l'article XXII de l'*Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994*, des articles 4 et 30 de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires et de l'article 19 de l'Accord sur l'agriculture, au sujet de certains versements au titre du soutien interne et garanties de crédit à l'exportation précis accordés par le gouvernement des États-Unis aux producteurs et/ou aux exportateurs américains de produits agricoles (WT/DS365/1, G/L/823, G/SCM/D76/1 et G/AG/GEN/75).

Les arachides sont un produit des États-Unis concerné par les versements anticycliques, les versements directs, les versements compensatoires relatifs aux prêts et les prêts pour aide à la commercialisation ne donnant pas lieu à un recours, dont il est fait mention dans la première partie de la demande de consultations présentée par le Brésil et qui sont énoncés spécifiquement dans l'Annexe I de ladite demande. Les arachides sont le deuxième produit d'exportation agricole du Nicaragua. Du fait que les versements énoncés ci-dessus, tels qu'ils concernent les arachides, nuisent aux exportations du Nicaragua et contribuent au dépassement de la mesure globale du soutien impartie aux États-Unis, le Nicaragua a l'honneur de demander que l'"intérêt commercial substantiel" qu'il a dans ces consultations soit reconnu.
